

GREFFE

du Tribunal de Commerce de

SEN LIS

CITE JUDICIAIRE

60300 SEN LIS Tel : 44.53.87.00

CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Depôt effectue par :

! SA Conseil d'Administration  
! 2 L M  
! 44 Rue Aristide Briand  
!  
! 60870 VILLERS SAINT PAUL

!  
!  
!  
!  
!

! Ste d'Exercice Lib.Resp. Lim  
! DUCET DELASSUS  
! 12 Rue d'Aumale  
!  
! 60500 CHANTILLY

!  
!  
!  
!  
!

Numéro RCS : SEN LIS B 380 454 215

<11029/1991B00016>

! Pièces déposées le 14/11/2000

Numéro : 2001898

! P.V. D'ASSEMBLEE du 26/10/2000

- MODIF CONSEIL ADMINISTRATION

\*\*\* CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER \*\*\*

Le Greffier,



**2 L M**

Société Anonyme au capital de F. 250 000

Siège Social : 44, Rue Aristide Briand 60870 VILLERS SAINT PAUL

R.C.S. SENLIS B 380 454 215

**EXTRAIT DE  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 26 OCTOBRE 2000**

L'an deux mille,

Le 26 octobre,

A 10 heures 30,

Les actionnaires de la société 2 L M, société anonyme au capital de 250 000 Francs, divisé en 2500 actions de 100 Francs chacune, dont le siège est 44, Rue Aristide Briand, 60870 VILLERS SAINT PAUL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 44, Rue Aristide Briand 60870 VILLERS SAINT PAUL, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 11 octobre 2000 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc LOISELEUR, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Laurent LOISELEUR et Monsieur Jean LOISELEUR, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie LOISELEUR est désigné comme secrétaire.

Monsieur Bruno ORBAN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 11 octobre 2000, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2465 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2000,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2000 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,



- Remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....  
 .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Jean LOISELEUR, demeurant à VILLERS SAINT PAUL (60870) 10 rue Pasteur, en remplacement de Monsieur Pascal LOISELEUR, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Jean LOISELEUR exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2004.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Monsieur Jean LOISELEUR, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

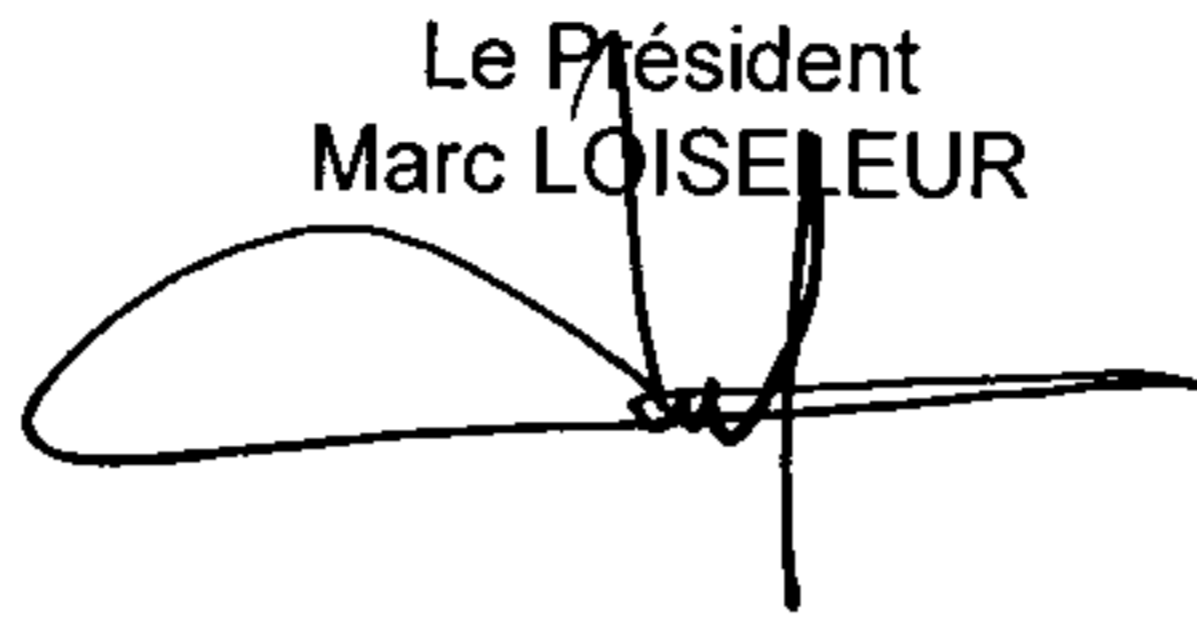
***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Marc LOISELEUR

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left, a vertical line in the middle, and a horizontal line extending to the right.

Le Secrétaire  
Marie LOISELEUR

Les Scrutateurs  
Laurent LOISELEUR

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right.

Jean LOISELEUR